

# LETTRE DE LIAISON

des militants combattant  
pour le **Front Unique**  
des syndicats de l'enseignement public

N°249  
10 mai 2015

ISSN 1245-0286

[www.frontunique.com](http://www.frontunique.com)

## **Front uni des organisations syndicales pour le retrait pur et simple de la contre-réforme des collèges !**

**Pour arracher ce retrait, il faut le combat national et centralisé contre le gouvernement,  
combat contrôlé jusqu'au sommet par les enseignants eux-mêmes !**

### **Au nom du gouvernement Hollande-Valls-Macron-Pinel, Vallaud-Belkacem persiste**

Le 10 avril le Conseil Supérieur de l'Éducation (instance où siègent notamment les représentants patronaux du MEDEF et de la CGPME, ceux des Églises – via l'enseignement privé et l'association de parents d'élèves UNAPEL –, des associations de parents, des régions, départements et maires et aussi les responsables syndicaux) s'est prononcé majoritairement “pour” la contre-réforme des collèges.

Accepter qu'une telle instance, dans une telle composition, ait autorité pour juger de ce qui doit être enseigné et comment, c'est remettre le sort de l'enseignement public entre les mains de forces qui, pour la majorité d'entre elles, n'ont cessé de le combattre. En acceptant de siéger dans ce CSE, en reconnaissant sa légitimité et son vote, les directions syndicales, à l'encontre de leur prise de position quelques jours avant pour le retrait de la réforme, ont fourni des armes à la ministre. Celle-ci s'est évidemment targuée de ce vote pour se prévaloir d'un soutien “majoritaire”.

### **Une prise de position à mettre au compte de la volonté des enseignants...**

Mais l'opposition massive des collègues demeure. Ils ne veulent pas de la liquidation des programmes nationaux au profit de “travaux interdisciplinaires” définis localement, de la liquidation des horaires nationaux (désormais variables d'un collègue à l'autre, avec une “flexibilité” d'une année sur l'autre). Ils refusent la tutelle pédagogique des chefs d'établissements, des CA et autres conseils pédagogiques. Ils veulent conserver leur indépendance pédagogique. Ils ne veulent pas qu'on puisse leur imposer à l'infini des réunions de toute sorte (conseils école-collège, conseils pédagogiques, conseils de cycle, réunions interdisciplinaires pour élaborer les “projets”). Ils veulent le retrait pur et simple de la réforme.

C'est pourquoi ils se sont félicités de la prise de position commune SNES-SNEP-FO-CGT-SUD – accessoirement du SNALC – pour le retrait de la contre-réforme.

Ils se sont particulièrement satisfaits de la position finalement prise par la direction du SNES le 31 mars pour le retrait de la contre-réforme. Alors que jusqu'à la veille, cette direction s'opposait à ce mot d'ordre de “retrait de la réforme”, en particulier dans de nombreuses instances académiques du syndicat.

### **... dont la première exigence est qu'elle soit maintenue!**

La première condition pour faire reculer le gouvernement, c'est évidemment le maintien de l'unité sur le seul mot d'ordre de “retrait de la réforme”. Or à cet égard, des questions se posent en particulier à la lecture de l'*US*, journal du SNES du 18 avril. Pourquoi le mot d'ordre de retrait de la réforme ne figure ni dans l'éditorial, ni en première page, ni dans l'article principal ? Pourquoi n'apparaît-il qu'en caractères très réduits dans l'appel intersyndical ? Pourquoi la direction du SNES organise-t-elle des stages syndicaux où elle met à l'ordre du jour... la discussion des nouveaux programmes du collège, ce qui suppose évidemment que la nouvelle réforme rentre dans les mœurs ?

Les enseignants ont toutes les raisons d'être vigilants quand on sait que la nouvelle réforme des collèges avec sa kyrielle de réunions de toute sorte, avec la tutelle des chefs d'établissement n'a été rendue possible que par la liquidation des garanties statutaires contenues dans les décrets de 1950, liquidation soutenue par la direction du SNES.

Voilà pourquoi il est nécessaire que partout dans les assemblées d'enseignants soit réaffirmée l'exigence : front uni des syndicats sur le seul mot d'ordre : retrait de la réforme !

### Comment obtenir le retrait de la réforme ?

La première condition pour obtenir le retrait de la réforme, c'est que tel soit bien la revendication défendue par l'ensemble des syndicats SNES, SNEP, FO, CGT, Solidaires, et en particulier le SNES. Cette condition est nécessaire ; mais elle n'est pas suffisante.

Ces mêmes syndicats appellent à une journée de grève le 19 mai. Mais de l'avis des dirigeants syndicaux eux-mêmes, il est plus que douteux que cette grève suffise à faire plier le gouvernement. Au nom de la direction du SNES, sa secrétaire générale Frédéric Rolet écrit le 19 avril : *“Le SNES-FSU appelle les collègues à diversifier les formes d'action, à organiser des réunions dans les établissements et avec les parents. Il nous faut multiplier les initiatives pour faire de la journée de grève du 19 mai un temps fort à l'appel de la majorité des organisations, un temps fort lors d'un combat qui devra se poursuivre l'an prochain”*.

Une telle déclaration pose de sérieuses questions. La grève du 19 mai doit-elle être conçue comme un baroud d'honneur suite à quoi, chacun attendrait tranquillement l'année prochaine ? Doit-elle être encadrée par une poussière d'initiatives diversifiées, chaque collège – anticipant en quelque sorte l'“autonomie des établissements” que veut instaurer précisément la réforme – faisant sa petite cuisine “autonome” sur le plan de la “lutte locale” ? Disons-le clairement : cette voie serait celle de la défaite assurée !

### le retrait de la réforme nécessite un combat centralisé contre le gouvernement, engagé par les organisations syndicales, organisé et contrôlé par les enseignants eux-mêmes

Le gouvernement a pris l'initiative d'une offensive centrale contre l'enseignement public, contre le corps enseignant lui-même avec sa contre-réforme des collèges. Ce dont ont besoin les enseignants, ce n'est pas d'une myriade d'actions locales, disloquées. C'est de pouvoir dresser leur force rassemblée nationalement contre le gouvernement. Quelle action ? Les enseignants doivent pouvoir en décider, non pas, isolés, collège par collège, mais nationalement. **La responsabilité des dirigeants syndicaux qui ont pris position pour le retrait de la réforme est d'appeler à la conférence nationale des délégués d'établissements ou de localités, délégués mandatés par leurs collègues en Assemblée Générale. Les directions syndicales doivent dans ce but inviter à ce que se tiennent partout des assemblées de collègues, mandatant leurs délégués pour une telle conférence nationale.**

**Dans une telle conférence nationale, toute proposition visant à l'action nationale pour défaire le gouvernement pourrait être débattue : manifestation nationale au ministère ? Préparation de la grève jusqu'à satisfaction ? Voilà par exemple des propositions qui pourraient y être discutées.**

### La leçon de la grève trahie à Radio France : la victoire n'est possible que si les travailleurs ont le contrôle de leur propre mouvement

Les enseignants qui veulent le retrait de la réforme ont suivi de près ce qui s'est passé à Radio France. Ce sont les travailleurs qui ont décidé de s'engager dans la grève jusqu'au retrait du plan Gallet-Pellerin, de suppression de postes, d'émissions, de liquidation de structures entières (orchestre, etc.). Ils ont aussi pu voir comment la grève a été trahie, les dirigeants syndicaux appelant à la reprise du travail sans que rien de réel n'ait été obtenu, appel à la reprise contre la volonté massivement exprimée des grévistes.

La conclusion qui s'en dégage est claire. Les travailleurs doivent imposer aux dirigeants syndicaux leur propre volonté. Ils doivent décider, avoir leur contrôle du mouvement, imposer aux dirigeants que ces derniers soient à leur service, et non au service du gouvernement. C'est la condition du succès.

\* Je prends contact avec les militants du courant « Front Unique »

\* Sans partager nécessairement toutes les positions de ce courant, j'estime que ce courant doit pouvoir soumettre ses positions aux prochaines élections internes de la FSU et par conséquent je me porte candidat sur la liste « Front Unique »

NOM..... Prénom .....

Syndicat..... Etablissement .....

Adresse .....

Adresse mail..... Téléphone .....

Front Unique / 46, rue de Trémonteix / 63100 Clermont-Ferrand (courriel : mel@frontunique.com)

www.frontunique.com - Front Unique, 46, rue de Trémonteix, 63100 Clermont-Fd. - mel@frontunique.com